

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A A SERVICES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise		Domaine de Cammartin 31470 FONTENILLES		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET*		5 2 7 6 9 2 3 0 5 0 0 0 1 6		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le, 30/11/2025	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 541 4 453 88
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	33 329 33 329
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	532 697 410 766 121 931
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	113 113
		Prêts	BF	BG	2 000 2 000
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	15 000 15 000
TOTAL (II)		BJ	587 681	BK	448 548 139 132
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	349 335 349 335
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 666 4 666
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	56 125 56 125
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	10 731 10 731
TOTAL (III)		CJ	CK	420 858 420 858	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 008 539	1A 448 548 559 990	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :	
				Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL A A SERVICES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	114 659
	Report à nouveau			DH	113 299
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 146
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	231 205
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	76 062
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	3 139
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 353
	Dettes fiscales et sociales			DY	231 556
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	5 673
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	328 785
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	559 990	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Ecart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	298 628
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	119	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A A SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/11/2025, dont le total est de 559 991 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 147 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/12/2024 au 30/11/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/02/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/11/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 542			4 542
Immobilisations incorporelles	4 542			4 542
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 329			33 329
- Installations générales, agencements aménagements divers	475 471			475 471
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 473	6 754	5 001	57 226
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	564 274	6 754	5 001	566 027
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	110	3		113
- Prêts et autres immobilisations financières	17 000			17 000
Immobilisations financières	17 110	3		17 113
ACTIF IMMOBILISE	585 925	6 757	5 001	587 681

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 754	3	6 757
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		6 754	3	6 757
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		5 001		5 001
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		5 001		5 001

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 145	309		4 453
Immobilisations incorporelles	4 145	309		4 453
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 329			33 329
- Installations générales, agencements aménagements divers	346 242	21 539		367 780
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 285	11 702	5 001	42 986
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	415 856	33 241	5 001	444 096
ACTIF IMMOBILISE	420 000	33 550	5 001	448 549

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 381 733 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 000		2 000
Autres	15 000		15 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	349 335	349 335	
Autres	4 666	4 666	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 732	10 732	
Total	381 733	364 733	17 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	46 163
Fournisseur avoir à établir	1 957
Total	48 120

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 328 786 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	119	119		
- à plus de 1 an à l'origine	75 943	45 786	30 158	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 140	3 140		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 353	12 353		
Dettes fiscales et sociales	231 556	231 556		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 674	5 674		
Produits constatés d'avance				
Total	328 786	298 628	30 158	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	60 093			
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	48 995	48 995	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	48 995	48 995	

Le prêt "164111-prêt C.A. Aménagement bureaux" souscrit le 05/12/2012 dont le solde est de 48995.32€ au 30/11/2025 bénéficie de la caution de Chaussures du Château.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs	4 016
FRAIS ET COM BQ A PAYER	119
Interets courus	3 140
Dettes provisio. pour conges payes	40 832
Charges sociales sur conges payes	13 503
TAXE APPRENTISSAGE SOLDE	638
Autres charges a payer	3 633
Total	65 881

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	10 732		
Total	10 732		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	6 834	4 687	2 147
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	6 834	4 687	2 147
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euro
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Caution solidaire de André Espinasse reçue sur prêt CIC du 09/02/2011 de 200000€</i>	8 408
<i>Caution solidaire de Chaussures du Chateau sur prêt CA du 29/11/2012 de 250000€</i>	48 995
Avals et cautions	57 403
Autres engagements reçus	
Total	57 403

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

A A SERVICES
EURL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 527 692 305,
dont le siège social est situé DOMAINE DE CAMMARTIN 31470 FONTENILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf mai,
À dix heures.

Au siège social, DOMAINE DE CAMMARTIN 31470 FONTENILLES.

CHAUSSURES DU CHATEAU, SAS au capital de 333 498 euros (RCS TOULOUSE 315 519 157) ayant son siège social sis DOMAINE DE CAMMARTIN 31470 FONTENILLES et représentée par Madame Sandra ESPINASSE en sa qualité de Présidente

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros chacune émises par la société A A SERVICES,

Associée unique de ladite société,

En présence de :

- Madame Sandra ESPINASSE

Gérante de la société.

La réunion est présidée par la société SAS CHAUSSURES DU CHATEAU, représentée par Madame Sandra ESPINASSE.

Après lecture du rapport de la Gérante

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Sandra ESPINASSE, Gérante non associée, a établi et arrêté les comptes annuels, bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice clos le 30 novembre 2025, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2025 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique, dans les délais légaux.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social dans ces mêmes délais.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2025 et quitus à la gérance ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération de la Gérante sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'associée unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 23 642,00 euros et qui correspondent à des amortissements et autres charges non déductibles. Ces dépenses et charges ont donné lieu à une imposition de 3 546,00 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 2 146,94 euros.

L'associée unique rappelle en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 114 659,06 euros et que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 113 299,15 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 115 446,09 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et Mme Sandra ESPINASSE, conclues au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024 ou conclues

antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, sont approuvées.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associée unique ratifie la rémunération allouée à la Gérante au cours de l'exercice écoulé et dont le montant est précisé dans le rapport de gestion.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour SAS CHAUSSURES DU CHATEAU
Madame Sandra ESPINASSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Espinasse', with a horizontal line drawn above it.